

Décision Générale colonial

Décision n° n°15 Permissions,

n°15

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 mars 1925
Numéro JO n° 340 du 31/03/1925	Date du numéro 31 mars 1925

TEXTE INTÉGRAL

une permission de quinze jours, à solde entière, est accordée à l'agent indigène des douanes Robleh Ahmoud, pour compter du 1 avril 1925.